



Station du Col d'Ornon

Chapitre 4 : Maintenance

Art. 4.5. Traçabilité de la maintenance

Version Date	Rédacteur <i>Prénom Nom</i> <i>Fonction</i>	Vérificateur <i>Prénom Nom</i> <i>Fonction</i>	Approbateur <i>Prénom Nom</i> <i>Fonction</i>
1.01 29/03/2019	Jean-Hervé Amellér Vice-président	Didier Jouveaux Vice-président	Alain Siaud Président

Toutes les opérations de maintenance sur les appareils sont tracées et conservées dans un classeur commun aux 4 appareils avec des sous-dossiers par appareil.

Les observations et besoins de maintenance sont notés par les conducteurs de TK dans les registres d'exploitation. Lors de la réalisation des opérations, elles sont consignées dans le classeur commun aux 4 appareils.

Ce classeur est géré par le chef d'exploitation.

Chaque descriptif d'opération de maintenance comporte les informations suivantes :

- appareil concerné
- date et heure de l'intervention
- description de l'opération effectuée
- temps passé
- personnes ayant effectué l'opération
- pièces sorties du stock pour l'opération
- pièces commandées spécifiquement pour l'opération